



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2000

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 32 (A/55/32)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 32 (A/55/32)

Rapport du Comité des conférences pour 2000



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Calendrier des conférences et réunions	1–97	1
A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2000 et aux demandes de dérogation présentées entre les sessions	1–5	1
B. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2001	6–13	2
C. Utilisation des ressources et installations de conférence	14–93	3
D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	94–97	11
II. Questions relatives à la documentation et aux publications	98–112	12
A. Distribution de la documentation	98–102	12
B. Respect des limites fixées pour la longueur des documents	103–110	13
C. Publications des Nations Unies	111–112	14
III. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	113–137	14
A. Interprétation à distance	113–127	14
B. Utilisation des nouvelles technologies	128–137	16
IV. Techniques de l'information	138–146	16
V. Méthodes de travail du Comité	147–151	17
A. Examen de la procédure concernant la participation d'observateurs	147–150	17
B. Examen des travaux	151	18
VI. Questions d'organisation	152–161	18
A. Composition du Comité	152	18
B. Bureau	153–155	18
C. Organisation des travaux	156–160	18
D. Programme de travail	161	19
VII. Travaux du Comité au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, du 14 septembre au 23 décembre 1999	162	19
VIII. Questions diverses	163–164	20

Annexe

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies,
ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de
l'énergie atomique pour 2001..... 21

Chapitre premier

Calendrier des conférences et réunions

A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2000 et aux demandes de dérogation présentées entre les sessions

1. Dans sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 2000-2001, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences et modifié ultérieurement en fonction des décisions prises par l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session. Le calendrier approuvé est paru sous la cote A/AC.172/2000/2.

2. À sa 373e séance, le 26 août 1994, le Comité a décidé que les demandes de dérogation présentées entre les sessions au Comité devraient à l'avenir être examinées par le bureau en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

3. À sa 379e séance, le 23 mars 1995, le Comité est convenu que les propositions de modification du calendrier n'ayant pas d'incidences sur le budget-programme pourraient être examinées par le Secrétariat en consultation avec le bureau du Comité.

4. À sa session de fond de 1995, le Comité a décidé que les demandes de dérogation présentées entre les sessions au Comité concernant un changement de lieu seraient portées à l'attention des membres pour approbation. Les demandes de dérogation concernant tout autre type de modifications devraient, ainsi que le Comité en avait décidé à sa session de fond de 1994, être examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

5. On trouvera ci-après les demandes de changement de lieu ou de session supplémentaire présentées en 2000 et la suite donnée par le Comité.

Organe : Commission de la fonction publique internationale

Demande : Autorisation de tenir sa cinquante et unième session du 3 au 20 avril 2000 à Vienne plutôt qu'à New York, étant donné que l'Agence internationale de l'énergie atomique a accepté d'accueillir

la session au Centre international de Vienne. La Commission avait initialement prévu de tenir deux sessions à New York en 2000, en avril et en juillet. Il est précisé à la Section I, paragraphe 4, alinéa g), de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985 que si la Commission doit tenir plus d'une session au cours d'une même année, elle peut accepter l'invitation de l'une des organisations participantes à tenir son autre session au siège de ladite organisation.

Suite donnée : Demande approuvée

Organe : Programme des Nations Unies pour l'environnement

Demande : Autorisation de tenir une sixième session extraordinaire de son conseil d'administration du 29 au 31 mai 2000 à Malmö (Suède) conformément au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée prend note avec satisfaction de la proposition de réunir un forum mondial sur l'environnement tenant lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les années où celui-ci ne tient pas de session ordinaire. Le choix du lieu est compatible avec la section I, paragraphe 5, de la résolution 40/243 de l'Assemblée, étant donné que le Gouvernement suédois a accepté de couvrir les frais de la session extraordinaire.

Suite donnée : Décision du Conseil d'administration notée

Organe : Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Demande : Autorisation de tenir sa trente-cinquième session du 5 au 7 juillet 2000 à Genève plutôt qu'à New York afin de permettre à ses membres de consulter les participants à la Conférence du désarmement. De plus, comme le Conseil remplit également les fonctions de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le dé-

sarmement, la tenue de la réunion à Genève permet aux membres du Conseil de collaborer étroitement avec le personnel de l'Institut.

Suite donnée : Demande approuvée

Organe : Commission de la condition de la femme

Demande : Autorisation de tenir une reprise de session d'une journée pour élire le remplaçant du Président qui se démet de ses fonctions et adopter les recommandations pour la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Suite donnée : Demande approuvée

Organe : Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation »

Demande : Autorisation de tenir une reprise de session en juin 2000 afin de donner un caractère officiel aux résultats des consultations officieuses sur le projet de texte du principal document exposant les résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Suite donnée : Demande approuvée

B. Adoption du projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2001

Introduction et aperçu général

6. À sa 429^e séance, le 7 août 2000, le Comité des conférences a examiné le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2001 (A/AC.172/2000/CRP.1 et Add.1).

7. Le Comité a également entendu un rapport présenté oralement sur le sujet par le représentant du Secrétariat.

Examen de la question

8. On s'est déclaré préoccupé par les difficultés imposées aux petites délégations lorsque des réunions dans des secteurs connexes étaient programmées à des moments rapprochés, ce qui laissait peu de temps aux représentants pour se reposer et se préparer en vue de la séance de l'organe suivant. Le représentant du Secrétariat a admis qu'un certain nombre de difficultés rencontrées en 2000 avaient conduit à programmer les sessions d'organes intergouvernementaux connexes à des dates rapprochées les unes des autres. Au cours de l'année à venir, on n'épargnerait aucun effort pour éviter que des situations de ce genre ne se reproduisent en améliorant la coordination et en apportant plus de soin à la planification préalable.

9. Le Secrétariat a répondu aux questions posées en donnant des précisions sur les réunions des différents organes de l'Organisation des Nations Unies pour 2001.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale :

a) **D'adopter le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2001 en tenant compte des diverses observations du Comité;**

b) **D'autoriser le Comité à modifier le calendrier des conférences et réunions pour 2001 en fonction des mesures et décisions prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.**

11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait tenu compte des dispositions visées au paragraphe 6 de la section A de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale concernant l'Aïd al-Adha, qui tombe le 5 mars 2001, et l'Aïd al-Fitr, qui tombe le 16 décembre 2001 (le jour férié étant le 17 décembre), ainsi qu'au paragraphe 7 de la section A de la même résolution concernant le vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 13 avril 2001, lorsqu'il avait établi le calendrier des conférences révisé pour 2001.

12. Le Comité a recommandé que, lors de l'établissement du calendrier des conférences et réunions, on cherche à éviter que les périodes de pointe ne coïncident dans les différents lieux d'affectation, et a bien accueilli les efforts déployés

pour promouvoir une coordination plus efficace en vue de réaliser cet objectif.

13. Le Comité a prié le Secrétariat d'éviter de programmer à des dates trop rapprochées les réunions d'organes intergouvernementaux tels que le Comité du programme et de la coordination et la Cinquième Commission.

C. Utilisation des ressources et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies; consultations avec les organes concernant l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition ou lettres à ces organes

Introduction et aperçu général

14. Depuis 1983, le Comité des conférences étudie un certain nombre de rapports fournissant des statistiques relatives aux réunions et, plus récemment, à la documentation d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève et Vienne. Des statistiques des réunions d'organes des Nations Unies à Nairobi figurent dans le rapport depuis 1998.

15. À sa 429^e séance, le 7 août, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les statistiques relatives aux réunions des organes des Nations Unies qui se sont tenues en 1999 (A/AC.172/2000/3/Rev.1).

16. Au paragraphe 6 de la section B de sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a demandé à nouveau au Comité des conférences de poursuivre les consultations avec les organes dont le coefficient d'utilisation des ressources qui leur ont été affectées a été, lors des trois dernières sessions, régulièrement inférieur au seuil fixé, afin de présenter les recommandations voulues pour assurer une utilisation optimale des ressources en matière de services de conférence.

17. Au paragraphe 7 de la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Président du Comité des conférences d'adresser une lettre aux présidents de tous les organes dont le coefficient d'utilisation des services de conférence mis à leur disposition l'année précédente avait été inférieur au seuil fixé (80 %) pour les informer du problème et appeler leur attention sur les importantes pertes de temps de réunion, afin de les inciter

à prendre les mesures voulues pour améliorer l'utilisation des services de conférence.

18. À la même séance, le Comité a entendu un rapport présenté oralement par le Président sur les mesures prises pour donner suite aux demandes consignées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus.

Examen de la question

19. On a émis l'opinion que le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les ressources en matière de services de conférence inutilisées soient réaffectées, en faisant comprendre aux présidents des organes intergouvernementaux qu'ils devraient appliquer régulièrement le coefficient d'utilisation des ressources mises à leur disposition. Le Comité a examiné un certain nombre de modalités pouvant permettre d'atteindre cet objectif. On pourrait par exemple éliminer, dans la mesure du possible, les annulations évitables de séances; convoquer des séances en temps voulu, le cas échéant sans que le quorum soit atteint; on pourrait programmer, dans la mesure du possible, des consultations officieuses avec services d'interprétation; on pourrait annuler des séances programmées à l'avance, en particulier si aucune délégation ne souhaitait prendre la parole, et réunir des groupes de travail à leur place; on pourrait, si une séance se terminait avant l'heure prévue, examiner d'autres questions ou tenir des consultations officieuses; et on pourrait s'efforcer de prévoir avec une plus grande exactitude le nombre de séances devant bénéficier de l'intégralité des services.

20. Il a toutefois fallu admettre que les méthodes de travail variaient sensiblement d'un comité à l'autre et que, dans certains cas, comme celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le volume de travail et celui de la documentation était si important qu'il était impératif d'utiliser le temps disponible pour examiner la documentation, préparer les questions à venir et examiner le projet de rapport du Comité d'une façon permanente. Quelle que soit la façon d'envisager le problème, il n'était pas possible de faire abstraction de ces contraintes.

Conclusions et recommandations

21. Le Comité a recommandé que les présidents limitent la durée de présentation des documents types par le Secrétariat.

22. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait que le coefficient global d'utilisation des services de conférence pour 1999 était supérieur au seuil de 80 %, que le coefficient d'utilisation à Vienne était de 88 % (sans changement par rapport à l'année dernière) et que la réduction de 3 % pour Genève, à 84 %, était contrebalancée par un gain de deux points de pourcentage à New York (79 %).

23. Le Comité a exprimé l'avis que le coefficient d'utilisation et le seuil de 80 % étaient un objectif qui devait être atteint par chaque lieu d'affectation séparément.

24. Le Comité a toutefois noté avec préoccupation qu'en 1999, 59 % seulement des organes entrant dans l'échantillon avaient utilisé 80 % ou plus des services de conférence qui étaient mis à leur disposition et a déclaré qu'il demeurait préoccupé par le fait que le seuil de 80 % restait rarement atteint.

25. Le Comité a pris note du rapport oral du Président sur les mesures prises conformément aux demandes énoncées dans les paragraphes 6 et 7 de la section B de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale concernant l'utilisation des services de conférence, et prié son président de continuer à procéder en son nom à des consultations avec les présidents des organes dont le coefficient d'utilisation des ressources qui leur avaient été affectées avait été, lors des trois dernières sessions, régulièrement inférieur au seuil fixé, afin de présenter les recommandations voulues pour parvenir à une utilisation optimale des ressources en matière de services de conférence.

26. Le Comité a noté avec satisfaction la nouvelle présentation du rapport du Secrétaire général, qui indiquait très clairement les organes qui avaient utilisé efficacement les ressources de conférence mises à leur disposition et ceux qui les avaient sous-utilisées.

27. Le Comité s'est félicité de voir figurer dans les tableaux analytiques du rapport les statistiques relatives à Nairobi.

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Introduction et aperçu général

28. Au paragraphe 8 de la section B de sa résolution 54/248, l'Assemblée générale avait noté l'importance que revêtaient les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour le bon fonctionnement des organes délibérants, eu égard à la multiplication des demandes de réunions émanant de ces groupes, et avait constaté avec satisfaction que 83 % de leurs demandes de services d'interprétation avaient été satisfaites et que 100 % des demandes portant uniquement sur les installations avaient été satisfaites.

29. Au paragraphe 9 de la même résolution, l'Assemblée avait noté avec préoccupation les difficultés que rencontraient certains États Membres en raison du manque de services de conférence lors de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

30. En outre, au paragraphe 10, l'Assemblée avait regretté que 17 % des demandes de services d'interprétation émanant de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres n'aient pas été satisfaites, tout en reconnaissant que le service des réunions des organes créés par la Charte des Nations Unies et des organes délibérants devait être assuré en priorité.

31. Au paragraphe 11, l'Assemblée avait décidé que devaient être prévues au budget de l'exercice biennal 2000-2001 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et avait prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de la présente décision.

32. Au paragraphe 12, l'Assemblée avait exhorté les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort, au stade de la planification, pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leurs programmes de travail et à aviser les services de conférence suffisamment à l'avance de toute

annulation de séances, de façon que les ressources puissent, dans la mesure du possible, être réaffectées à des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

33. À sa 429^e séance, le 7 août, un représentant du Secrétaire général a présenté un rapport sur la question (A/55/182).

34. Pour la période allant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000, les 41 demandes de prestation de services de conférence aux réunions de groupes régionaux et autres groupes importants ont été satisfaites à 100 % à Genève.

35. En ce qui concerne New York, au cours de la même période, les 1 194 demandes portant sur des installations de conférence ont été satisfaites à 100 %. Les groupes ont continué de devoir se réunir en dehors des heures de travail habituelles. En fait, ce besoin n'a fait que croître en raison de l'augmentation du volume des réunions prévues au calendrier et d'autres réunions intergouvernementales se déroulant dans les délais traditionnels. S'agissant de la prestation de services d'interprétation, 269 demandes sur 321 ont été satisfaites, soit 84 % au total. Lors des périodes de pointe, toutefois, certaines séances ont été programmées et des services mis à leur disposition en dehors des heures de travail habituelles, en particulier après 18 heures.

36. La principale difficulté rencontrée en ce qui concerne la prestation de services au cours des 12 mois écoulés a été due : a) à une augmentation du nombre des séances programmées par rapport aux années antérieures, y compris une forte activité avant les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et dans le cadre de leurs préparatifs; et b) à une tendance croissante à l'allongement de la durée des séances du Conseil de sécurité et à la tenue de séances supplémentaires de ses groupes de travail.

37. On a fait observer que le mandat du Secrétariat, en ce qui concernait les demandes de ressources pour les services à fournir à des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, consistait à assurer ces services tout en tenant compte de la décision de l'Assemblée générale selon laquelle les services devaient être fournis selon les disponibilités. Le Secrétariat n'affectait donc pas expressément de moyens ni ne demandait de ressources supplémentaires pour les réunions des groupes régionaux et autres groupes. Les demandes étaient plutôt considérées dans le contexte général des ressources nécessaires pour

assurer le service des organes intergouvernementaux de l'Organisation.

Examen de la question

38. On a estimé que le Comité devrait, dans ses conclusions, noter avec satisfaction que le pourcentage des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants auxquelles on avait fourni des services d'interprétation avait augmenté progressivement, passant de 81 % au cours de la période allant de juillet 1997 à juin 1998 à 84 % pour la même période en 1999/00.

39. Selon une opinion, il ne devrait pas être question de réduire la quantité ou la qualité des services d'interprétation à fournir aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. Ces services étaient essentiels au processus décisionnel de ces groupes et, de ce fait, au bon fonctionnement de l'Organisation.

40. On a également estimé que le partage des ressources au service des réunions avec les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres devrait faire l'objet d'une règle de procédure pour les organes fonctionnels, étant donné l'importance critique que revêtaient pour ces groupes les consultations tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies. D'un autre côté, il convenait de maintenir la pratique en vigueur selon laquelle priorité était donnée aux réunions des organes programmées au calendrier des conférences et aux réunions des organes créés par la Charte des Nations Unies.

41. On a également appelé l'attention sur la contradiction apparente entre le paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général (A/55/182) où il est dit que les services devraient être fournis dans la limite des ressources disponibles et la décision de l'Assemblée générale au paragraphe 11 de la section B de sa résolution 54/248, selon laquelle doivent être prévues au budget de l'exercice biennal 2000-2001 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres à la demande de ces groupes. Le représentant du Secrétariat a expliqué que la méthode suivie consistait à fournir des services aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants au cas par cas, sans demander de ressources supplémentaires spécifiquement à cette fin.

Conclusions et recommandations

42. Le Comité a recommandé que les lieux d'affectation hors Siège devraient être encouragés à commencer à élaborer des statistiques sur les demandes de services pour les réunions.

43. Le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général. Il a noté en particulier que, tandis que le pourcentage des réunions tenues par les groupes régionaux et autres groupes importants qui avaient bénéficié de services d'interprétation avait augmenté régulièrement, passant de 81 % au cours de la période de juillet 1997 à juin 1998 à 83 % pour la période de juillet 1988 à juin 1999 et à 84 % pour la période de juillet 1999 à juin 2000, il aurait été possible d'obtenir un pourcentage supérieur de demandes satisfaites si l'on avait adopté une approche encore plus souple de la programmation des réunions et si les organes intergouvernementaux s'étaient montrés plus vigilants dans la planification de leurs réunions longtemps à l'avance et avaient, selon les possibilités, libéré des services inutilisés.

44. Le Comité a de nouveau exhorté les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort au stade de la planification pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à prévoir ces réunions dans le cadre de leurs programmes de travail et à aviser les services de conférence longtemps à l'avance de toute annulation de séance, de façon que les ressources puissent, dans la mesure du possible, être réaffectées à des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

45. Le Comité s'est félicité que des services aient été fournis à 84 % des réunions demandées par les groupes régionaux et autres groupes importants en dépit des difficultés rencontrées dans la programmation des réunions en 2000.

46. Le Comité a prié le Président d'écrire aux présidents des organes intergouvernementaux pour leur signaler qu'il fallait préparer à l'avance les demandes concernant les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants pendant leur session et permettre ainsi à ces groupes d'organiser des consultations adéquates en fonction des besoins de leur programme de travail.

3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et aperçu général

47. À la section B de sa résolution 54/248, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation que les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi étaient encore sous-utilisées; a demandé à nouveau que les installations de conférence de Nairobi soient mieux utilisées; a prié instamment tous les organes subsidiaires du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission des établissements humains d'utiliser davantage les installations de conférence de Nairobi, et a encouragé les États Membres, les organes intergouvernementaux ainsi que les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres à faire de même. Au paragraphe 17 de la même résolution, l'Assemblée a demandé à nouveau au Secrétaire général d'aider les organes susmentionnés à améliorer la situation et l'a prié de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session des mesures prises à cette fin.

48. Pour faciliter par avance une meilleure utilisation des installations de conférence de Nairobi, l'Assemblée a décidé, au paragraphe 24 de la section B de sa résolution 54/248, de créer un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au plus tard en janvier 2001.

49. Dans le cadre de sa 431e séance, le 8 août, le Comité des conférences a organisé une vidéoconférence à laquelle ont assisté le Chef des Services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'administrateur chargé des services administratifs et des services communs et le Chef du Service de la traduction et de l'édition de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Directeur par intérim de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres administrateurs des différents lieux d'affectation. Le Comité a également examiné la question à sa 432e séance, le 8 août.

50. Pendant la vidéoconférence, le Chef des Services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/55/259). Le rapport décrit les premières mesures qui ont été prises pour appliquer la décision de

l'Assemblée tendant à créer un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi et établit des projections sur la contribution qu'un tel service pourrait apporter en augmentant le nombre de réunions devant se tenir à ce lieu d'affectation à partir de 2001. L'Office des Nations Unies à Nairobi s'est félicité de la coopération étroite existant entre l'Office et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence dans la mise en oeuvre de la décision de l'Assemblée générale.

Examen de la question

51. Les membres du Comité ont demandé un complément d'information sur les types d'organisations et d'organismes n'appartenant pas à l'ONU qui s'étaient adressés à l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue d'utiliser les services de conférence de l'Office; la question de savoir si la structure du tableau d'effectifs proposé pour les interprètes, à savoir le fait que la plupart seraient nommés à la classe P-3, avait eu un impact négatif sur les efforts actuellement déployés pour recruter les candidats à ces postes et le rythme auquel les postes en question étaient pourvus; le personnel temporaire auquel l'Office avait pu avoir recours compte tenu de la réduction globale des crédits budgétaires alloués aux services de conférence; la question de savoir si des obstacles avaient été rencontrés dans l'exploitation commerciale des installations de l'Office; celle de savoir si le projet de création d'un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi avait modifié en quoi que ce soit les relations entre l'Office et le gouvernement hôte; et celle de savoir si la décision tendant à découpler les services de conférence de l'administration à l'Office ne contredisait pas la récente recommandation du Comité du programme et de la coordination (CPC) à l'Assemblée générale, selon laquelle des liens plus étroits devraient être développés entre les services de conférence des lieux d'affectation hors Siège et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence.

52. Répondant aux questions posées, le Chef des Services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi a dit que la nouvelle de la création envisagée d'un service d'interprétation permanent à l'Office avait été accueillie avec beaucoup d'intérêt par les utilisateurs potentiels du service et que des demandes avaient été reçues d'un certain nombre d'organes intergouvernementaux et d'entités du secteur privé. En ce qui

concerne le recrutement des interprètes, il avait obtenu du Siège l'assurance que la plupart des postes seraient pourvus d'ici à la fin de 2000. La classe des postes offerts ne constituait pas un obstacle au recrutement car l'Office était prêt à mettre le service sur pied en faisant appel à des candidats dont le nom figurait sur la liste des personnes qui avaient réussi au concours d'entrée à l'ONU. Du fait du système d'imputation automatique actuellement en vigueur, l'Office mettait depuis longtemps ses installations à la disposition d'utilisateurs privés. La création d'un service d'interprétation permanent n'aurait pas d'incidences juridiques sur l'accord avec le pays hôte. La recommandation du CPC à l'Assemblée générale était conforme à la réorganisation actuelle des services administratifs et de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

53. On a demandé au représentant du Secrétariat d'expliquer si, d'un point de vue juridique, l'utilisation commerciale des installations de conférence à Nairobi pourrait entrer en conflit avec les fonctions diplomatiques de l'Office. Le représentant du Secrétariat a fait observer que les principaux utilisateurs des installations n'appartenant pas aux Nations Unies étaient des organes créés en application de traités sur l'environnement, et a promis d'apporter une réponse plus complète à cette question à un stade ultérieur.

Conclusions et recommandations

54. Le Comité a pris note avec satisfaction que la création d'un service d'interprétation permanent à Nairobi ouvrait d'intéressantes perspectives à Nairobi en tant que centre d'accueil de conférences et de réunions des Nations Unies et qu'il y avait lieu de se féliciter de l'étroite coopération existant entre l'Office et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence dans la mise en oeuvre de la décision de l'Assemblée générale.

55. Le Comité a pris note du fait que le Secrétaire général avait indiqué dans son rapport qu'il serait rendu compte de l'impact de la création du service d'interprétation dans le cadre des rapports futurs sur le taux d'utilisation des installations de conférence à Nairobi.

56. Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour faire organiser un plus grand nombre de réunions dans ses installations.

4. Amélioration de la coordination des services de conférence

Introduction et aperçu général

57. À sa session de fond de 1995, le Comité des conférences avait décidé d'étudier, tous les deux ans, les moyens d'améliorer la coordination des services de conférence au sein du système des Nations Unies. De plus, il avait prié le service des conférences de poursuivre un dialogue actif avec les secrétariats des organes intergouvernementaux, en élaborant des statistiques et en fournissant des informations sur les résultats antérieurs, ainsi que des directives sur les moyens d'améliorer l'utilisation des services de conférence. À sa session de fond de 1996, le Comité avait approuvé l'idée du Secrétariat tendant à faire de ce dialogue actif un élément permanent de la coordination, et l'avait chargé de prendre des dispositions à cet effet au Siège ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne.

58. En outre, au paragraphe 15 de sa résolution 51/211 A du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de resserrer la coopération entre le Siège, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence. Au paragraphe 16 de la même résolution, elle avait prié le Secrétariat d'engager un dialogue actif et régulier avec les États Membres et de faire de ce dialogue un élément permanent au Siège ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin d'améliorer la coordination des services de conférence.

59. De plus, à sa session de fond de 1998, le Comité avait prié le Secrétaire général de réexaminer l'instruction administrative ST/AI/342 sur les directives régissant la préparation des accords avec les gouvernements des pays hôtes qui relèvent de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, de façon à tenir compte du nouvel organigramme, qui permettait une coordination plus efficace entre les quatre centres de services de conférence des Nations Unies à New York, Genève, Vienne et Nairobi, afin de déterminer la formule la plus rentable pour l'Organisation. Cette demande a été réaffirmée au paragraphe 37 de la résolution 53/208 A du 18 décembre 1998.

60. À sa 431e séance, le 8 août, le Comité des conférences a tenu une vidéoconférence à laquelle le chef des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'administrateur chargé des services d'administration et des services communs et chef du service de traduction et d'édition de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Directeur par intérim de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres administrateurs, depuis leurs lieux d'affectation respectifs, ont participé. Le Comité a également examiné la question à sa 432e séance le 8 août 2000.

61. À sa 432e séance, le 8 août, le Comité a également entendu un rapport oral sur la question.

62. Le Chef des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi a déclaré que le vif enthousiasme du personnel et l'étroite coordination entre les divers départements contribuaient au succès du centre. La proposition de dissocier les services de conférence de l'administration améliorerait encore le profil des services des conférences.

63. Dans sa déclaration introductive durant la vidéoconférence, l'administrateur chargé des services d'administration et des services communs et chef du Service de traduction et d'édition de l'Office des Nations Unies à Vienne a déclaré que, bien qu'inégale, la charge de travail dans les divers services desservant les réunions tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne, notamment les services de traduction et d'interprétation, était généralement en hausse. Les possibilités de nouveaux gains d'efficacité, dans son lieu d'affectation, avaient été pratiquement déjà épuisées et on s'inquiétait de plus en plus désormais de la qualité de la production et de la nécessité de trouver le bon équilibre entre les ressources budgétaires et la charge de travail. Parmi ces contraintes figuraient la répartition inégale de la charge de travail, l'arrivée tardive des documents demandés, et leur modification ou même leur annulation pure et simple, ainsi qu'une structure défavorable de l'organigramme qui n'offrait pas de perspectives attrayantes de carrière au personnel, ainsi que le déséquilibre entre la charge de travail et le personnel et les ressources budgétaires disponibles.

64. Le Directeur par intérim de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève a fait précéder ses observations liminaires par de nouveaux commentaires sur la situation des taux de

vacance de postes des administrateurs occupant des postes linguistiques à l'ONU en général. Le problème devrait être considéré en terme d'offre et de demande sur le marché de ces services. Il y avait pénurie d'interprètes, en particulier de ceux qui interprètent du russe vers le français et l'anglais et l'Organisation devait d'urgence envisager de mettre sur pied ses propres programmes de formation en vue de garantir un approvisionnement régulier de candidats qualifiés.

65. La coordination entre les services de conférence et les organes auxquels ils fournissaient leurs services était absolument essentielle, en particulier au niveau de la prise de décisions et au niveau opérationnel. Un bon exemple de cette coordination était la mise en place d'un site Web unique sur Internet en vue de fournir des informations sur les réunions de tous les organismes internationaux à Genève devant se tenir au cours d'un trimestre donné. Un calendrier quotidien des réunions était déjà disponible.

66. La coordination interorganisations ressortait surtout dans le domaine du partage des services communs, notamment dans celui de la publication, par les différents organismes des Nations Unies basés à Genève.

67. Le Chef de la Section du programme d'innovations technologiques à l'Office des Nations Unies à Genève a ajouté que l'introduction d'innovations technologiques avait grandement renforcé l'efficacité des opérations de l'Office. La dernière version du système informatisé de suivi de la production documentaire (DRITS), par exemple, était devenue un outil de gestion précieux. Des programmes de reconnaissance vocale avaient été mis à l'essai avec succès et un certain nombre d'entre eux étaient actuellement utilisés dans les différents services de traduction.

Examen de la question

68. Des questions ont été posées au sujet du niveau actuel de satisfaction des utilisateurs du système à disques optiques, du taux global de vacances de postes, de la situation, à l'Office, s'agissant de l'utilisation de personnel temporaire durant les périodes de pointe, et des raisons des taux élevés de vacances de postes à l'Office des Nations Unies à Vienne.

69. Répondant aux questions soulevées, l'Administrateur chargé des services administratifs et des services communs et chef du Service de traduction et d'édition de l'Office des Nations Unies à Vienne a dit que des améliorations avaient été enregistrées dans

le fonctionnement du système à disques optiques au niveau des procédures, mais que la plate-forme utilisée n'avait pas changé. S'agissant du taux de vacance de postes, à la fin de 2000, celui des postes de traducteur devrait avoir diminué et n'être que de 2,2 %, mais peu de changements étaient attendus concernant la situation des interprètes. L'Office comptait sur la coopération du siège sur ce point.

70. Le Chef de la Section de l'interprétation et des séances a ajouté qu'aucun des postes d'interprète à l'Office des Nations Unies à Vienne ne correspondait à la description de poste d'un interprète P-3. Les postes devraient être reclassés si l'on voulait espérer attirer et garder les candidats qualifiés.

71. Compte tenu des informations présentées par l'Office des Nations Unies à Vienne, certains membres ont exprimé l'avis que le Secrétaire général, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, devrait examiner la question du reclassement des postes d'interprètes dans les lieux d'affectation dont les tableaux d'effectifs sont peu importants, afin d'attirer des candidats qualifiés pour pourvoir les postes vacants.

72. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a ajouté en outre que le manque d'incitations et de perspectives de carrière expliquait aussi le taux de vacance de postes élevé à l'Office des Nations Unies à Vienne. Pour ces raisons, les conditions n'étaient pas aussi attractives qu'à New York et à Genève. Des efforts continuaient toutefois d'être faits pour rendre le lieu d'affectation plus attractif pour le personnel en offrant des incitations et en mettant en oeuvre le système des affectations gérées.

73. Des questions ont été posées concernant le potentiel des services communs dans des domaines autres que celui de la publication à Genève et on a demandé s'il était prévu de commencer une nouvelle expérience en matière d'interprétation à distance entre Genève et Nairobi et, dans l'affirmative, quel était le calendrier.

74. Il a été indiqué que la publication était l'activité qui se prêtait le mieux à la coordination interorganisations. Il s'agissait clairement d'un produit où la concurrence des sources autres que les Nations Unies était claire et où de nombreux chevauchements existaient entre les différents organismes de l'Organisation.

75. Un certain nombre de membres se sont déclarés préoccupés par l'incapacité apparente de l'Organisation d'attirer et de garder des linguistes qualifiés et par le faible pourcentage de candidats qui étaient reçus aux concours linguistiques. Il a été proposé d'envisager d'organiser des programmes de formation interne à l'attention de candidats susceptibles d'être recrutés. D'autres membres ont proposé d'effectuer une étude d'ensemble, sur tous les aspects de la situation des linguistes dans le système des Nations Unies, y compris la rémunération et les conditions de service.

76. Le Comité a également été informé que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence travaillait à la mise au point d'approches communes concernant les progrès technologiques, afin de déterminer un lieu d'affectation chef de file pour certains projets et d'échanger des informations sur les activités en cours dans tous les secteurs. Dans le domaine de la téléinterprétation par exemple, le rôle principal sera joué par le Siège où les arrangements finals concernant le choix de certaines réunions et les combinaisons de service pour des expériences futures seront poursuivis.

Conclusions et recommandations

77. **Le Comité des conférences a pris note avec satisfaction du rapport oral par le Secrétariat sur la coordination améliorée des services de conférence.**

78. **Le Comité a encouragé les efforts visant à promouvoir une approche plus coordonnée au sein des services de conférence en vue de fournir plus efficacement et de façon plus rentable des services depuis tous les lieux d'affectation.**

79. **Le Comité s'est félicité de l'inclusion de la vidéoconférence en tant que partie intégrante de sa session et espérait que d'autres conférences similaires se tiendraient à l'avenir.**

80. **Le Comité a prié le Secrétaire général de présenter dès que possible à l'Assemblée générale un rapport d'ensemble analysant les problèmes qui se posent concernant le recrutement dans les services linguistiques à tous les lieux d'affectation et proposant des mesures pour les résoudre.**

81. **Le Comité a demandé instamment au Secrétaire général d'appliquer le système d'incitations pour attirer le personnel linguistique dans les lieux d'affectation où les taux de vacance de postes sont**

élevés, comme l'a noté l'Assemblée générale au paragraphe 7 de la section D de sa résolution 54/248; et de faire rapport sur les mesures concrètes prises et de développer un système d'incitations afin d'attirer le personnel linguistique dans les lieux d'affectation à taux de vacance de postes élevés.

82. **Le Comité a demandé à rester informé sur les statistiques sur la charge de travail dans les différents lieux d'affectation.**

83. **Le Comité attendait avec intérêt la révision de l'instruction administrative ST/AI/342 et a prié le Secrétaire général de tenir compte des arrangements administratifs concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

5. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence dans les centres régionaux

Introduction et aperçu général

84. Au paragraphe 27 de la section B de sa résolution 54/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, lors de l'établissement des programmes de travail futurs, de faire en sorte que les centres régionaux soient davantage utilisés et de lui faire rapport sur la question à sa cinquante-cinquième session.

85. De plus, au paragraphe 120 de la résolution 54/249, l'Assemblée s'est déclarée vivement préoccupée par la sous-utilisation des centres de conférences de Bangkok et d'Addis-Abeba et a prié le Secrétaire général de définir et d'appliquer une stratégie en vue d'accroître leur utilisation, et de lui en rendre compte avant la fin de sa cinquante-quatrième session.

86. À sa 429e séance, le 7 août, le Comité a entendu un rapport présenté oralement sur les mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux demandes susmentionnées, en attendant l'achèvement du rapport final.

Examen de la question

87. Le représentant du Secrétariat a fait observer que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence n'avait guère d'influence sur les activités des centres de conférences de Bangkok et d'Addis-Abeba. Le rapport qui avait été demandé au Secrétaire général était encore en cours d'élaboration et serait présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, mais la conclusion qui se dégageait déjà était qu'une coïncidence de contraintes était res-

pensable du faible coefficient d'utilisation des services de conférence dans ces deux centres. Dans les deux cas, on n'avait pas su avec certitude s'il était approprié d'utiliser les centres pour des activités n'ayant pas de rapport avec les Nations Unies et à des fins commerciales.

88. Le représentant du Secrétariat s'est référé à un mémorandum adressé par le Conseiller juridique au Secrétaire exécutif de la commission régionale à Bangkok déclarant que des activités ne pouvaient se dérouler dans les installations du centre que si elles n'avaient pas un caractère commercial et étaient compatibles avec les buts et principes de l'Organisation. Des éclaircissements ont été demandés pour savoir si l'opinion du Conseiller juridique demeurerait valide, compte tenu des directives mises à jour applicables à l'utilisation du centre. Le représentant du Secrétariat a répondu que l'opinion juridique pouvait avoir été rendue caduque par les événements et par des décisions de l'Assemblée générale.

89. En outre, jusqu'à une période très récente, aucune ressource n'avait été affectée à la promotion des centres en tant qu'instances pour la tenue d'événements n'ayant pas de rapport avec les Nations Unies et la structure des postes aux deux lieux d'affectation n'avait pas compris des postes affectés expressément à la gestion des centres.

90. Il a été dit que le Comité devrait étudier les activités des centres de conférences de Bangkok et d'Addis-Abeba séparément de celles des installations de conférences de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui fonctionnaient avec un statut différent et un ensemble de contraintes particulières.

Conclusions et recommandations

91. Le Comité des conférences a regretté que le rapport sur l'amélioration de l'utilisation des installations de conférences dans les centres régionaux ne fût pas encore disponible.

92. Le Comité a pris note du rapport oral sur la question présenté par le re-présentant du Secrétariat.

93. Le Comité a décidé de garder ce point à l'examen.

D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

94. À sa 429^e séance, le 7 août, le Comité a examiné une note du Secrétariat (A/AC.172/2000/CRP.3), dans l'annexe de laquelle figuraient les demandes, formulées par les organes subsidiaires, de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, dans laquelle l'Assemblée avait décidé qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne pourrait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires si ce n'était avec son assentiment exprès.

95. Conformément à la procédure établie par le Comité, les demandes devaient indiquer : a) pourquoi l'organe en question souhaitait se réunir; b) pourquoi il n'avait pas achevé ses travaux à la date limite du 1^{er} septembre, comme le prévoyait le paragraphe 6 de la section I de la résolution 40/243; c) pourquoi il était nécessaire qu'il se réunisse durant la session de l'Assemblée; et d) combien de séances seraient nécessaires. Des informations statistiques devraient également être fournies sur le nombre des séances qu'avait tenues l'organe concerné durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et l'efficacité avec laquelle il avait utilisé les ressources qui lui avaient été attribuées.

Examen de la question

96. Des membres du Comité se sont déclarés préoccupés de l'utilisation peu efficace des services de conférence par certains organes se réunissant durant la première partie de la session de l'Assemblée générale, comme l'indiquaient les statistiques sur le nombre des séances commençant en retard ou levées avant l'heure, qui étaient consignées dans la section II de l'annexe de la note du Secrétariat, et ils ont demandé au Président d'appeler l'attention de ces organes sur l'importance d'une meilleure utilisation des ressources disponibles. Notant que le programme de travail de certains organes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, paraissait nécessiter des réunions à l'automne de façon régulière, le Comité a décidé de rester saisi de la question.

Conclusions et recommandations

97. Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes suivants à se réunir à New York durant la première partie de la cinquante-cinquième session, étant entendu que les réunions devraient être programmées sous réserve que les installations et les services soient disponibles de façon à ce que les activités de l'Assemblée elle-même ne soient pas perturbées et à ce que tous les efforts soient faits pour utiliser plus efficacement les services de conférence :

a) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;

c) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

d) Comité des relations avec le pays hôte;

e) Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

f) Comité préparatoire de la réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement.

Chapitre II

Questions relatives à la documentation et aux publications

A. Distribution de la documentation

Introduction et aperçu général

98. Dans sa résolution 54/248 du 23 septembre 1999, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les documents soient publiés conformément à la règle des six semaines concernant leur distribution simultanée dans les six langues officielles; a invité les organes intergouvernementaux, chaque fois que possible, à participer plus activement aux efforts de rationalisation des calendriers de leurs réunions pour que tous les documents qu'ils auraient à

examiner leur soient distribués à temps; et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des propositions fondées sur le résultat de ces efforts.

99. À sa 430e séance, le 7 août, le Comité a examiné une note du Secrétariat (A/AC.172/2000/6), contenant des projets de proposition visant à améliorer la publication en temps voulu de la documentation préalable aux sessions, les deux premières propositions appelant des décisions de la part du Secrétariat et les quatre autres de la part des organes intergouvernementaux. Les propositions étaient les suivantes :

- *Proposition 1.* Il faudrait que, trois mois avant l'ouverture d'une session, le secrétariat chargé d'assurer les services fonctionnels et le département organique concerné, d'une part, et des représentants du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, de l'autre, tiennent une réunion de planification afin d'examiner les dates prévues pour la publication des documents, ou procèdent à un échange de communications à ce sujet, en gardant à l'esprit la règle des 10 semaines applicable à la présentation des documents et la disposition exigeant la publication d'un rapport sur l'état de la documentation.
- *Proposition 2.* Il faudrait que les départements organiques établissent des prévisions concernant le volume de la documentation en cours de préparation et soient tenus de respecter, dans la mesure du possible, les prévisions initiales concernant la longueur des documents. Ces prévisions devraient être présentées au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et aux secrétariats assurant les services nécessaires à l'occasion de la réunion de planification.
- *Proposition 3.* Afin de minimiser les conséquences négatives qu'entraîne la présentation tardive de documents par un organe intergouvernemental pour la publication en temps voulu de documents destinés à d'autres organes, on pourrait assurer la production des documents présentés tardivement en reprogrammant le traitement d'autres documents présentés par le même département pour être examinés par le même organe.

- *Proposition 4.* Les organes intergouvernementaux devraient revoir leur cycle d'établissement des rapports, et peut-être en modifier la périodicité en demandant l'établissement de rapports trimestriels ou semestriels en remplacement de rapports annuels.
- *Proposition 5.* Les organes intergouvernementaux pourraient envisager d'autoriser les départements organiques à établir des rapports et à les présenter aux fins de traitement conformément à la règle des 10 semaines, même s'ils ne disposent pas de toutes les informations nécessaires, étant entendu qu'ils pourraient en cas de besoin les compléter, en présentant ultérieurement des additifs.
- *Proposition 6.* En cas de retards récurrents dans la présentation des documents, les secrétariats assurant les services fonctionnels et les bureaux des organes intergouvernementaux pourraient envisager, lors de la préparation des sessions, au cours de l'examen de l'état de la documentation, de décider de remanier le projet de programme de travail et, selon qu'il conviendrait, de revoir l'ordre dans lequel sont inscrits les points à examiner et d'ajourner ou de reporter l'examen de questions ou de documents.

Examen de la question

100. Les délégations ont été d'avis que les propositions constituaient une excellente initiative et méritaient d'être appuyées. Il a été proposé d'aller encore plus loin, par exemple, en encourageant les bureaux des organes intergouvernementaux et les départements auteurs à procéder, en étroite collaboration, à la reprogrammation des documents. On a mentionné la disposition demandant aux départements auteurs d'expliquer dans une note de bas de page les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas respecté la règle des 10 semaines. On a jugé que l'établissement d'un répertoire des directives régissant les procédures d'utilisation rationnelle des services de conférence serait utile pour l'application de cette disposition et autres règles concernant les services de conférence.

Conclusions et recommandations

101. Le Comité s'est félicité de l'élaboration des propositions et a appuyé l'application par le Secrétariat des propositions 1 et 2. Il a fait siens les projets de proposition 3, 4, 5 et 6 et a recommandé à

l'Assemblée générale de les présenter sous forme de recommandations aux organes intergouvernementaux.

102. Le Comité a également demandé au Secrétariat d'établir un répertoire des directives régissant les procédures d'utilisation rationnelle des services de conférence et l'a prié de poursuivre l'élaboration de propositions visant à améliorer la publication à temps de la documentation préalable aux sessions.

B. Respect des limites fixées pour la longueur des documents

103. Dans sa résolution 53/208 B du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de respecter les limites fixées pour la longueur des documents; invité tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener de 32 à 20 pages la longueur de leurs rapports; demandé au Secrétariat de rendre plus strictes les modalités d'octroi de dérogations à la règle des 16 pages, tout en ménageant la latitude voulue, en vue d'inciter les départements auteurs à réduire la longueur des documents soumis par eux sans pour autant perdre de vue les exigences de qualité; et prié le Secrétariat de présenter tous les deux ans au Comité des conférences des informations actualisées sur le nombre et la longueur des documents.

104. À sa 430^e séance, le 7 août, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur cette question (A/AC.172/2000/CRP.2). Le représentant du Secrétariat qui l'a présentée a indiqué que, si le nombre de documents dépassant la limite fixée ne re-présentait que 10 % du total, il représentait 54 % du volume de travail. Il en résultait qu'une réduction, même modeste, du nombre de ces documents pouvait sensiblement réduire la charge de travail. Il était donc important d'appliquer plus rigoureusement les dispositions régissant l'octroi de dérogations.

105. Le représentant du Secrétariat a signalé que les documents étaient désormais imprimés sur deux colonnes dans toutes les langues officielles.

106. Le représentant du Secrétariat a également indiqué que l'on pourrait envisager de regrouper dans les prochains rapports, d'une part les documents comptant de 21 à 32 pages, d'autre part ceux comptant de 33 à 100 pages, et d'ajuster en conséquence les données

correspondant aux deux années antérieures pour permettre la comparaison.

Examen de la question

107. On a fait observer qu'un moyen de réduire la longueur des documents était d'en éliminer les informations générales répétitives, en invitant le lecteur à se référer aux rapports antérieurs. Les utilisateurs pourraient constituer une collection de documents de référence et il suffirait d'inclure les éléments nouveaux dans le dernier rapport sur telle ou telle question. On a fait observer cependant que toutes les catégories de documents ne se prêteraient peut-être pas à cette manière de procéder.

108. Il a été suggéré de retenir une solution identique dans le cas des résolutions, dont certaines étaient constituées d'une forte proportion de dispositions reprises d'une année sur l'autre. On a fait observer, toutefois, que, sous l'apparence parfois de simples redites, une grande partie du texte des résolutions obéissait à des considérations politiques et devait continuer à y figurer pour rendre compte du consensus dégagé.

Recommandations et conclusions

109. **Le Comité a constaté qu'en dépit de l'augmentation du nombre et du pourcentage de documents dont la longueur était conforme aux limites fixées ou recommandées, les règles applicables tant aux documents des organes intergouvernementaux qu'à ceux du Secrétariat n'étaient encore que partiellement respectées.**

110. **Le Comité a noté en outre que la présentation de documents dépassant de beaucoup le nombre limite de pages avait pour effet, en cas de retard notamment, d'imposer un surcroît de travail aux services chargés de la production documentaire, et de compromettre le respect des délais et des normes de qualité. Les efforts visant à réduire encore la longueur des documents devaient porter en priorité sur ceux dont la longueur était soumise à une limite impérative ou recommandée puisqu'ils représentaient 50 % du nombre total de documents publiés et près de 80 % du volume global.**

C. Publications des Nations Unies

111. Le Comité a été informé que le rapport demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa réso-

lution 54/259 du 7 avril 2000 aux termes duquel le Secrétaire général devait appliquer la disposition figurant au paragraphe 45 de l'annexe II de sa résolution 52/220 n'était pas disponible, car le Département de l'information entendait présenter à ce sujet une proposition complète et détaillée.

112. Le Comité a regretté que le rapport ne soit pas encore disponible et exprimé l'espoir qu'il le recevrait dès que possible.

Chapitre III

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Interprétation à distance

Introduction et aperçu général

113. À sa session de fond de 1999, le Comité des conférences s'était félicité des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer un système de téléinterprétation, attendant avec intérêt de voir réaliser d'autres expériences dans ce domaine. Il avait également prié le Secrétariat d'affiner l'étude des coûts de la téléinterprétation, en tenant compte non seulement des possibilités technologiques, mais aussi des économies offertes par l'interprétation à distance, notamment en fonction des avantages relatifs dont disposaient sur le plan des coûts les différents centres de conférence qui étaient susceptibles d'assurer des services de téléinterprétation, et de lui faire rapport à ce sujet.

114. Dans sa résolution 54/248, l'Assemblée générale a décidé que, sauf décision contraire de sa part, la téléinterprétation ne remplacerait pas le système d'interprétation actuel et que la téléinterprétation ne devrait pas influencer sur la qualité des prestations ni entraîner de nouvelles réductions des effectifs des services linguistiques, et que cette technique ne devrait pas non plus remettre en cause l'égalité de traitement des six langues officielles. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de garder à l'étude l'introduction et l'utilisation de toute technique nouvelle, en particulier celle de la téléinterprétation, et de lui faire rapport régulièrement sur la question.

115. Dans son rapport de 1999 sur les faits nouveaux dans le domaine de l'interprétation à distance (A/54/176), le Secrétaire général avait annoncé que l'expérience comportant le service, à partir de Genève,

d'une réunion intergouvernementale complète, en six langues, qui devait se tenir à Nairobi, aurait lieu dès que possible en 2000.

116. À sa 429^e séance, le 7 août, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'interprétation à distance (A/55/134), qui concernait l'organisation de l'expérience « Genève-Nairobi ».

117. Le choix de ces lieux d'affectation, pour l'expérience, découlait de la présence à Genève, d'interprètes, et de salles de conférence libres équipées de cabines d'interprétation, ainsi que de la possibilité d'améliorer l'utilisation des installations de conférence existant à Nairobi, où des interprètes permanents ne sont pas encore affectés.

118. La préparation de l'expérience, qui impliquait la prise de dispositions complexes, a commencé au début de janvier 2000. Le 14 mars, cependant, on est parvenu à la conclusion qu'il n'était pas prudent de souscrire des engagements financiers importants, de s'embarquer dans de nouveaux préparatifs techniques et de procéder aux recrutements nécessaires. Un retard de quelques jours seulement dans l'une quelconque des activités indispensables aurait eu pour effet que les ressources considérables auraient été dépensées sans que le dispositif technique ait pu être complètement mis en place pour l'expérience qui devait avoir lieu entre les 8 et 12 mai. Comme il n'était pas prévu, à Nairobi, peu après, de réunion se prêtant à ce genre d'expérience, les préparatifs ont été interrompus.

Examen de la question

119. Le Comité a indiqué qu'il comprenait les raisons qui avaient forcé le Secrétariat à interrompre l'expérience consistant à assurer le service, depuis Genève, d'une réunion tenue à Nairobi, et les membres du Comité ont exprimé l'espoir que le Secrétariat ne serait pas pour autant découragé de poursuivre des efforts dans cette voie.

120. On a appelé l'attention sur les avantages qui pourraient découler de l'introduction de l'interprétation à distance dans tous les lieux d'affectation, y compris les petits centres, qui pourraient à la fois fournir ce service et en bénéficier.

121. On a suggéré d'envisager l'utilisation de l'interprétation à distance pour remédier partiellement à la pénurie d'interprètes au siège, en ayant recours à des équipes du soir travaillant dans des villes euro-

péennes, et celle de l'interprétation à distance pour des réunions non seulement d'organes de fond mais également de groupes régionaux.

122. On a souligné la nécessité de bien prendre en considération toutes les éventuelles composantes cachées du coût de l'interprétation à distance et appelé l'attention sur la nécessité d'examiner tous les aspects de la proposition, y compris la réalité des lacunes actuellement constatées dans les capacités techniques dans certains lieux d'affectation.

123. Des informations supplémentaires ont été demandées au sujet du test de connectivité réalisé durant la dernière semaine de janvier 2000. Le représentant du Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'un test de matériel et non pas d'un test de la technique de l'interprétation à distance. Le test avait été conçu pour vérifier la compatibilité des signaux sonores transmis par satellite avec les installations de réception de ces signaux dans les salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Conclusions et recommandations

124. Le Comité des conférences a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'interprétation à distance (A/55/134) et prié le Secrétariat de le tenir informé de futures activités dans le domaine de l'interprétation à distance.

125. Le Comité a réaffirmé que l'introduction de l'interprétation à distance n'avait pas pour but de remplacer les systèmes traditionnels d'interprétation sans l'assentiment exprès de l'Assemblée générale.

126. Le Comité a demandé que les futurs rapports sur la question comprennent une analyse du coût de chacun des systèmes proposés et de son effet sur les conditions de travail des interprètes.

127. Le Comité a recommandé que l'interprétation à distance ne soit pas limitée à des lieux d'affectation particuliers, que chaque lieu d'affectation puisse être considéré à la fois comme bénéficiaire et comme fournisseur de ce service et que le Secrétariat étudie toutes les possibilités de l'introduire.

B. Utilisation des nouvelles technologies

Introduction et aperçu général

128. Au paragraphe 1 de la section D de sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour utiliser les techniques nouvelles, telles que la traduction assistée par ordinateur, la télétraduction, l'exploitation de base de données terminologiques et le système de re-connaissance de la parole, dans les six langues officielles, en vue d'améliorer encore la productivité des services de conférence, et de la tenir informée de l'introduction et de l'utilisation de toute autre technique nouvelle.

129. À sa 430e séance, le 7 août, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation des nouvelles technologies (A/AC.172/2000/5).

Examen de la question

130. On a appelé l'attention sur les projets technologiques en cours dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur, de la télétraduction, de la reconnaissance de la parole, des bases de données terminologiques, du référencement électronique et du recours aux techniques d'enregistrement numérique, et sur le fait que, bien que les coûts d'investissement et d'entretien (pour l'achat et l'entretien de licences de logiciels, louage de services de formation et d'appui) soient modestes, les projets technologiques comportaient des coûts occultes pour l'Organisation car il fallait consacrer du temps à la formation, à l'adaptation des logiciels aux besoins des utilisateurs et au traitement ou à la conversion des fichiers.

131. On a exprimé l'espoir que les futurs rapports du Secrétaire général sur le sujet rendraient davantage compte de la coordination dans le domaine de l'innovation technologique. Des précisions ont été demandées au sujet de l'idée mentionnée au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général selon laquelle la proximité pourrait être l'un des critères à retenir pour l'attribution des responsabilités en matière de télétraduction. Des informations ont également été demandées sur la possibilité d'utiliser des sites FTP (protocole Internet de transmission de données) dans les lieux d'affectation autre que le Siège et l'Office des Nations Unies à Genève.

132. Certains membres ont été impressionnés par le niveau des compétences techniques existant sur place

et se sont demandés si ces compétences étaient reconues d'une manière concrète. D'autres demandes de renseignements concernaient les éventuels coûts occultes de la télétraduction.

133. En réponse aux questions posées, le représentant du Secrétariat a indiqué que les références à la coordination dans le rapport avaient été présentées d'une manière délibérément vague de façon que les différents lieux d'affectation puissent rendre compte eux-mêmes de leurs expériences et de leurs initiatives. L'Organisation ne disposait d'aucun système officiel permettant de récompenser les linguistes qui avaient développé des compétences techniques dans certains domaines. Les coûts occultes de la télétraduction comprenaient essentiellement le coût de transmission des documents et étaient donc très modestes. La technologie FTP pouvait être mise en oeuvre à un coût minimal dans d'autres centres de conférences s'occupant de télétraduction.

Conclusions et recommandations

134. Le Comité des conférences s'est félicité des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général et des efforts qui étaient déployés pour introduire les techniques nouvelles dans le domaine des services de conférence.

135. Le Comité a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ces efforts et a demandé à être informé des progrès accomplis.

136. Le Comité a bien accueilli la proposition tendant à étendre à d'autres centres de conférences le recours à des sites FTP dédiés qui sont plus rapides et plus fiables, et peu onéreux.

137. Le Comité a exprimé sa gratitude aux fonctionnaires, en particulier à ceux de la Division de traduction et d'édition, qui travaillent, souvent sur une base volontaire, à mettre au point et à appliquer les nouvelles technologies.

Chapitre IV Techniques de l'information

Introduction et aperçu général

138. Dans sa résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale s'est félicitée des efforts que faisait le Secrétaire général pour développer et améliorer

les sites Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles de l'Organisation et a prié le Secrétaire général de poursuivre ces efforts et de continuer d'élaborer des propositions visant à instaurer une parité modulaire entre les différentes langues officielles de l'Organisation d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel.

139. Consciente de l'importance de la parité entre toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, a décidé de transformer en postes permanents trois postes liés aux sites Web en arabe, chinois et russe.

140. À sa 432e séance, le 8 août, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4).

141. En présentant le rapport, le représentant du Département de l'information a indiqué que le Comité de l'information avait demandé au Département de préciser les nouvelles mesures à prendre et les ressources à mobiliser au titre de l'approche par paliers, ou modulaire, retenue pour réaliser une parité complète entre les langues. Afin d'assurer une mise à jour efficace des sites Web, le Département avait proposé de créer huit postes d'administrateur supplémentaires et cinq postes d'agent des services généraux supplémentaires, pour un coût proche de 2,5 millions de dollars pour l'exercice biennal. Ce montant ne comprenait pas les infrastructures et l'appui technique dont la Division de l'informatique du Département de la gestion avait besoin, non plus que le coût du contenu généré par les départements organiques.

142. On a déjà beaucoup fait pour améliorer le multilinguisme des sites Web dans les limites des ressources existantes, notamment en affichant les résolutions de l'Assemblée générale, les principaux documents du Conseil de sécurité et les rapports importants du Secrétaire général, et en créant de nouveaux sites, tels que celui de l'Assemblée du millénaire, dans toutes les langues officielles. Le Département redessinaït les parties supérieures de la page d'accueil de l'ONU afin d'améliorer la navigabilité et l'accessibilité dans toutes les langues.

Examen de la question

143. Selon une opinion, la croissance phénoménale de l'utilisation des sites Web de l'Organisation des Nations Unies – qui ont été eu plus de 20 millions de visiteurs en janvier 2000 – témoignait du succès de l'initiative. Le fait que la conception graphique originale ait pu être maintenue prouvait sa qualité. Beaucoup avait été fait en utilisant des ressources destinées à du personnel temporaire et des arrangements ponctuels, mais le moment était venu d'adopter une approche plus coordonnée.

Conclusions et recommandations

144. Le Comité a pris acte du rapport du Secrétaire général et remercié le Département de l'information des efforts qu'il déployait pour développer le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

145. Le Comité a noté qu'il était devenu nécessaire de considérer l'activité Internet comme faisant partie intégrante du programme de travail de l'Organisation. Il était indispensable au développement, à la mise à jour et à l'enrichissement dans toutes les langues des sites Web que chaque bureau générateur de contenu, y compris de contenu Web, soit accessible sur les sites Web dans le cadre de son activité de programme ordinaire, et établisse son budget en conséquence.

146. Le Comité a pris note de l'affichage électronique du programme des réunions à l'Office des Nations Unies à Genève et encouragé le Secrétariat à mettre au point un tel affichage dans les autres lieux d'affectation.

Chapitre V

Méthodes de travail du Comité

A. Examen de la procédure concernant la participation d'observateurs

Introduction et aperçu général

147. Au paragraphe 2 de sa résolution 53/208 A du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale avait invité le Comité des conférences à examiner la question de la participation d'observateurs à ses travaux, conformé-

ment aux articles pertinents du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

148. À sa 423e séance, le 1er septembre 1999¹, le Comité a établi la procédure concernant la participation d'observateurs à ses travaux.

149. À la session d'organisation, le 27 avril (427e séance), le Comité a examiné la procédure actuelle et a décidé de le faire à nouveau à sa session de fond.

150. À sa 432e séance, le 8 août, le Comité a examiné cette procédure. Il a été informé que des annonces paraissent au Journal suffisamment longtemps avant les séances du Comité invitant les non-membres à participer en tant qu'observateurs, et que le secrétariat avait reçu trois demandes écrites d'États Membres cherchant à participer comme observateurs à ses réunions depuis le 1er septembre 1999. Aucun observateur n'avait participé aux travaux du Comité durant sa session de 2000, mais on notait une augmentation importante de la participation des membres à cette session. Le Comité a décidé que la procédure décrite à sa session de 1999 resterait en vigueur et qu'il n'était pas nécessaire de l'examiner à nouveau.

B. Examen des travaux

151. Le Comité a examiné un tableau comparant ses recommandations aux résolutions correspondantes de l'Assemblée générale sur le plan des conférences adoptées au cours des trois dernières années. Il a noté avec satisfaction qu'en moyenne trois quarts de ses recommandations avaient été intégrées dans les résolutions et que le libellé qu'il avait formulé avait généralement été retenu.

Chapitre VI Questions d'organisation

A. Composition du Comité

152. Dans sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 2000 des États Membres ci-après : Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Chili, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Guinée équatoriale, Iran (République islami-

que d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Namibie, Népal et Philippines.

B. Bureau

153. À sa session d'organisation de 2000, le Comité a élu le bureau ci-après pour 2000 :

Président :

Valeria María **González Posse** (Argentine)

Vice-Présidents :

Vano **Matchavariani** (Géorgie)

Koji F. X. **Yamagiwa** (Japon)

Thomas B. **Amolo** (Kenya)

Rapporteur

Peter **Van De Velde** (Belgique)

154. À sa 427e séance, le 27 avril, le Comité a décidé en principe que le Président entreprendrait des consultations officieuses en vue de déterminer la composition du Bureau du Comité en 2001.

155. À la première séance de sa session de fond (429e séance), le Comité a élu Vice-Président M. Yoichi Niiya (Japon), qui occupe le poste laissé vacant par la démission de M. Yamagiwa.

C. Organisation des travaux

156. À sa session d'organisation (427e séance), le Comité a décidé de s'en tenir aux directives adoptées en 1994 et 1995 en ce qui concerne l'examen des demandes de dérogation au calendrier approuvé des conférences présentées entre les sessions du Comité et de se réunir selon les besoins pour examiner les propositions ayant trait au calendrier des conférences et des réunions pendant les sessions de l'Assemblée générale.

157. À la même séance, le Comité a décidé d'examiner la procédure de participation des observateurs aux travaux de sa session de fond en 2000.

158. À sa 428e séance, le 25 juillet, le Comité s'est réuni pour achever l'examen de la proposition tendant à tenir sa session de fond de 2000 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 23 de la section B de sa résolution 54/248. Tout en étant favorable à l'idée de tenir sa session à Nairobi, le Comité des conférences entendait s'assurer que tous ses membres pourraient participer à la session, ce qui appellerait une décision

de l'Assemblée au sujet de l'applicabilité de sa résolution 1798 (XVII) sur le régime des frais de voyage et des indemnités de subsistance payés par l'Organisation des Nations Unies aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation. Étant donné que l'Assemblée, par sa décision 54/482 du 15 juin 2000, avait reporté l'examen du projet de résolution dont elle était saisie sur la question en attendant de recevoir un état des incidences sur le budget-programme, le Comité a décidé de confirmer les dates et arrangements à prendre en vue de sa session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 9 août 2000, en conservant la possibilité de tenir des séances supplémentaires le 10 août.

159. Le Comité a tenu sa session de fond du 7 au 9 août 2000 (429e à 433e séances).

160. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence a fait une déclaration lors de la séance d'ouverture de sa session d'organisation et de sa session de fond.

D. Programme de travail

161. À sa session d'organisation pour 1999, tenue le 21 avril, le Comité avait prié le Secrétariat de lui soumettre, à sa session d'organisation de 2000, un projet d'ordre du jour pour 2000 (A/AC.172/2000/L.1). À sa session d'organisation de 2000 (427e et 428e séances), le 27 avril et le 25 juillet, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour (A/AC.172/2000/1), en y ajoutant le point subsidiaire 2 b) vi) intitulé « Amélioration de l'utilisation des installations de conférence dans les centres régionaux », et le point 6 intitulé « Examen de la procédure relative à la participation des observateurs ». À la même séance, le Comité a prié le Secrétariat de lui soumettre un projet d'ordre du jour pour 2001 à sa session d'organisation devant se tenir au début de 2001.

Chapitre VII

Travaux du Comité au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, du 14 septembre au 23 décembre 1999

162. Le Comité a été saisi des demandes suivantes :

Comité : Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illégal des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Demande : Comptes rendus analytiques de ses séances, comme demandé au paragraphe 9 du projet de résolution A/C.1/54/L.42/Rev.1, ce qui nécessiterait une dérogation aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 37/14 C de l'Assemblée générale.

Suite donnée : Le Comité s'est interrogé sur la nécessité d'établir des comptes rendus analytiques pour la Conférence et son comité préparatoire, notamment au vu des résolutions et directives de l'Assemblée générale touchant le contrôle et la limitation de la documentation, mais a noté que l'établissement de comptes rendus analytiques profiterait aux délégations peu nombreuses, ainsi qu'à la société civile. Il a proposé quatre options : établir des comptes rendus analytiques pour les deux dernières sessions du Comité préparatoire, pour la première et la dernière session du Comité préparatoire, pour la Conférence seule, ou pour les séances auxquelles des décisions seraient prises. La dernière option a été approuvée par la Cinquième Commission et adoptée par l'Assemblée.

Organe : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Demande : Convoquer 10 manifestations pendant l'exercice biennal 2000-2001 en dehors de New York, siège fonctionnel du Comité. Le mandat du Comité comporte l'organisation dans différentes régions de réunions ouvertes à la participation de tous les secteurs de la communauté internationale. Les manifestations ne sont pas en général organisées par les gouvernements, mais puisque le calendrier des réunions du Comité est conforme à la pratique antérieure, un crédit avait été ouvert au chapitre correspondant du projet de budget-

programme pour les services de conférence au titre du programme de travail pour 2000-2001.

Suite donnée : Les manifestations ont été incorporées au calendrier des conférences.

Organe : Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Demande : Organiser deux sessions du Comité préparatoire, dont l'une au troisième trimestre de 2000 et l'autre au quatrième trimestre de 2001, à New York plutôt qu'à Genève, car si l'on retenait New York, on augmenterait la participation des pays les moins avancés, dont la plupart sont représentés à New York, et dont beaucoup n'ont pas de mission résidente à Genève, et tenir trois réunions préparatoires au niveau des experts dans le lieu jugé le plus approprié. Un crédit a déjà été imputé au projet de budget-programme pour 2000-2001.

Suite donnée : Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'accorder une dérogation à la section I, paragraphe 4, de sa résolution 40/243.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 32 (A/54/32), par. 172.*

Chapitre VIII

Questions diverses

163. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité, à sa 429^e séance, le 7 août 2000, a prié le Secrétariat de porter à l'attention de tous les organes intergouvernementaux l'existence de méthodes de composition alliant la projection sur grand écran et le traitement électronique de textes.

164. À sa 433^e séance, le 9 août, le Comité s'est félicité de l'application systématique des normes d'efficacité à l'analyse des travaux du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, et de leur affinement, et du fait que cela a amélioré la capacité du Département de déterminer les causes profondes des problèmes rencontrés dans la prestation des services de conférence et de mettre au point des solutions ciblées, efficaces et économiques.

Annexe

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2001

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2001 (En août 2000)

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité d'état-major [Charte]	5 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
2. Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, deuxième session [résolution 54/54 V de l'Assemblée générale]	8-19 janvier	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR ^b	
3. Comité chargé des organisations non gouvernementales, reprise de la session de 2000 [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social] ^c	8-19 janvier	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	
4. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, cinquante-huitième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	8-26 janvier	New York ^d	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
5. Comité des droits de l'enfant, vingt-sixième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	8-26 janvier	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
6. Conseil économique et social – élection du Bureau [Charte]	9 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
7. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, trente-septième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	15-19 janvier	Genève	^e	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
8. Groupe de travail de la phase V sur le calcul des montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers [résolution 54/19 B de l'Assemblée générale]	15-26 janvier	New York	59 G	I (AArCEFR)	T	–	
9. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingt-quatrième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	15 janvier-2 février	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
10. Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	15 janvier-23 mars	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
11. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, septième session [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	22-25 janvier	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
12. UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	22-26 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
13. Septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique [décision 1997/292 du Conseil économique et social]	22-26 janvier	New York	41 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les quatre ans
14. CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	22-26 janvier	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	
15. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF [résolution 52/12 B de l'Assemblée générale]	29 janvier	New York	36 G/36 G/ 36 G	I (AArCEFR)	T	–	
16. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	29 janvier- 2 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
17. Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants, deuxième session de fond [résolution 54/93 de l'Assemblée générale]	29 janvier- 2 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
18. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, première session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	29 janvier- 2 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
19. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l'Assemblée générale]	29 janvier- 23 février	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
20. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	30 janvier- 2 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
21. Groupe spécial d'États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, vingt-troisième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Janvier (3 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	SR	
22. Comité consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Janvier (4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
23. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Janvier (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
24. Commission des droits de l'homme, groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement [décision 2000/246 du Conseil économique et social]	Janvier/février (1 semaine)	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
25. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	5-9 février	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
26. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social]	5-9 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
27. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-dixième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	5-9 février	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
28. PNUE – Conseil d'administration, vingt et unième session [résolutions 2997 (XXVII) et 42/185 de l'Assemblée générale]	5-9 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
29. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	6 février- 30 mars	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
30. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décisions du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	12-16 février	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
31. Commission des établissements humains, dix-huitième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 32/162 de l'Assemblée générale]	12-16 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
32. Conseil d'administration du PAM, première session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	12-16 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
33. Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, deuxième session de fond [résolution 54/279 de l'Assemblée générale]	12-23 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
34. Commission des droits de l'homme, groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [décision 2000/262 du Conseil économique et social]	12-23 février	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
35. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique, trente-huitième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	12-23 février	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
36. Commission du développement social, trente-neuvième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	13-23 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
37. Commission du développement social constituée en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [résolution 54/262 de l'Assemblée générale]	13-23 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
38. Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, deuxième session de fond [résolution 53/180 de l'Assemblée générale]	19-23 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
39. Huitième Réunion des États Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant [résolution 44/25 de l'Assemblée générale]	26 février	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
40. Commission du développement durable, Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable [résolution S-19/2 de l'Assemblée générale]	26 février- 2 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
41. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	26 février- 2 mars	Genève	^e	I (AArCEFR)	T	–	
42. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, trente-huitième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	26 février- 2 mars	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
43. Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'ajustement structurel [décision 2000/221 du Conseil économique et social]	Février (2 semaines)	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
44. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	Février (1 semaine)	Une capitale dans la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
45. Réunion des Nations Unies sur la question de Palestine pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Février (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	–	
46. Comité des placements [résolution 284 (III) de l'Assemblée générale]	Février (2 jours)	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
47. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, quarante et unième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	Février	New York	5 G	–	–	–	Une session par an
48. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication [résolution 1982/67 du Conseil économique et social]	Février	Genève	34 G	I (AArCEFR)	T	–	
49. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février/mars	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
50. Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l'Assemblée générale]	Février/avril (2 jours)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
51. Commission de statistique, trente-deuxième session [résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil économique et social]	6-9 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
52. Assemblée générale – Cinquième Commission, reprise de la cinquante-cinquième session	6-23 mars ou 12-30 mars	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	SR	
53. Commission de la condition de la femme, quarante-cinquième session [résolutions 11 (II), 1147 (XLI), 1987/21 et décision 1999/257 du Conseil économique et social]	6-16 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
54. Commission du développement durable – Groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée [résolution 1997/63 du Conseil économique et social]	6-16 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
55. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	12-16 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
56. Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, deuxième session [résolution 54/54 V de l'Assemblée générale]	19-30 mars	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR ^b	
57. Comité des droits de l'homme, soixante et onzième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	19 mars-6 avril	New York	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
58. Commission des droits de l'homme, cinquante-septième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	19 mars-27 avril	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
59. Commission des stupéfiants, quarante-quatrième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	20-29 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
60. Comité plénier de la Commission des stupéfiants [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	20-29 mars (4 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
61. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, vingt-quatrième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	26 mars-6 avril	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
62. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	28-30 mars	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
63. Groupe spécial d'États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, vingt-quatrième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Mars/avril (3 semaines)	Genève	141 G	I	T	–	
64. UNITAR – Conseil d'administration, trente-neuvième session [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	Mars (1 semaine)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session en deux parties par an
65. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mars/avril (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
66. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	Premier trimestre (2 semaines)	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–	
67. Réunion du Groupe d'experts sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale [résolution 53/77 A de l'Assemblée générale]	Premier trimestre (1 semaine)	New York	5 E	I (AR)	T	–	
68. Groupe consultatif du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones [résolution 48/163 de l'Assemblée générale]	2-5 avril	Genève	10 E	I (AE)	T	–	
69. Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, deuxième session [résolution 54/235 de l'Assemblée générale]	2-6 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
70. Commission de la population et du développement, trente-quatrième session [résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social]	2-6 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	
71. Comité des politiques du développement, troisième session [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	2-6 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
72. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, quarantième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	2-12 avril	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	SR ^g	Une session par an
73. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	9-12 avril et 14-25 mai	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
74. Commission du développement durable, neuvième session, et réunion préparatoire en vue de la dixième session [décision 1993/207 du Conseil économique et social]	16-27 avril et 30 avril-2 mai	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
75. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolutions 1273 (XLIII) et 1765 (LIV) du Conseil économique et social]	23-27 avril	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
76. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-troisième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	23-27 avril	New York	5 E	I (AArEF)	T	–	
77. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquantième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	23-27 avril	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
78. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, vingt-quatrième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	23 avril-11 mai	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
79. Comité de l'information, vingt-troisième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	30 avril-11 mai	New York	95 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
80. Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, troisième session de fond [résolution 54/279 de l'Assemblée générale]	30 avril-11 mai	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
81. Comité contre la torture, vingt-sixième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	30 avril-18 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
82. Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Avril (3 semaines)	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
83. CFPI, cinquante-troisième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	Avril (2 semaines)	New York	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
84. CESAP, cinquante-septième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Avril (7 jours)	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
85. Réunion des Nations Unies sur la question de Palestine pour les pays d'Afrique [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Avril (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AArF)	T	–	
86. Comité administratif de coordination, première session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	Avril (2 jours)	Nairobi	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
87. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Avril (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
88. Commission du développement durable, session d'organisation [décision 1997/63 du Conseil économique et social]	Avril (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
89. Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods [résolution 50/227 de l'Assemblée générale]	Avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
90. CEA – Comité technique préparatoire plénier, vingtième session [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
91. CEA – Vingt-cinquième réunion de la Conférence des ministres, trente-quatrième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
92. CEE, cinquante-sixième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	1er-4 mai	Genève	55 G	I (AFR)	T	–	Une session par an
93. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	1er mai- 13 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
94. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	3 et 4 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
95. Deuxième réunion du processus consultatif ouvert à tous sur les affaires maritimes [résolution 54/33 de l'Assemblée générale]	7-11 mai	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
96. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale]	14-18 mai	New York	131 G	I (AArCEFR)	T	–	
97. Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur la détention arbitraire, trentième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	14-18 mai	Genève	5E	I (AEF)	T	–	
98. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés [résolutions 52/187 et 53/182 de l'Assemblée générale]	14-20 mai	Bruxelles	193 G	I (AArEFR)	T	–	
99. Assemblée générale – Cinquième Commission, reprise de la cinquante-cinquième session [Charte]	7 mai-11 juin	New York	188 G	I (AArEFR)	T	SR	
100. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dixième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	8-17 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
101. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale – Réunions en parallèle pour des consultations officielles et groupes de travail [décision 1997/232 du Conseil économique et social]	8-17 mai (12 séances)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	
102. Commission de la science et de la technique au service du développement, cinquième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolution 1993/75 du Conseil économique et social]	14-18 mai	Genève	33 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
103. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	14-18 mai	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
104. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les minorités [résolution 1998/246 du Conseil économique et social]	14-18 mai	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
105. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, deuxième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	14-18 mai (s'il y a lieu)	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
106. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	14 mai-29 juin	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
107. Commission sur les limites du plateau continental, neuvième session [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	21-25 mai	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	
108. Conseil d'administration du PAM, session annuelle [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	21-25 mai	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
109. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, trente-quatrième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	21 mai-1er juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
110. Commission des droits de l'homme constituée en comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée [résolution 52/111 de l'Assemblée générale]	21 mai-1er juin ^g	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
111. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, vingtième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	21 mai-1er juin	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
112. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante et onzième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	21 mai-1er juin	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
113. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention [résolution 54/222 de l'Assemblée générale]	21 mai-1er juin	Bonn	179 G	I (AArCEFR)	T	–	
114. Comité des droits de l'enfant, vingt-septième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	21 mai-8 juin	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
115. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuares [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	29-31 mai	New York	5 E	I (AR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
116. Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, douzième session [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]	29 mai-1er juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
117. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
118. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mai (2 jours)	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
119. CESAO – Comité technique [résolution 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai/juin (3 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
120. CESAO – Vingt et unième session [résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social]	Mai/juin (2 jours)	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
121. UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	4-8 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
122. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingt-cinquième session [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	4-22 juin	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
123. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, quarante-quatrième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	6-15 juin	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	PV ^h	Une session par an
124. Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants, troisième session de fond [résolution 54/93 de l'Assemblée générale] ^c	11-15 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
125. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	11-15 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
126. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	11-22 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
127. Comité des contributions, soixante et unième session [résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale]	11-22 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
128. CNUDCI, trente-quatrième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	25 juin-13 juillet	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
129. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail présession [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	25-29 juin	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
130. Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	27-29 juin	New York	3 E	–	–	–	
131. Comité du programme et de la coordination, quarante et unième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Juin (4 semaines)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
132. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil économique et social]	Juin (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
133. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, quinzième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Juin (4 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
134. Assemblée générale, session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat [résolution 53/180 de l'Assemblée générale]	Juin (3 jours)	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	PV	
135. Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Juin (3 jours)	Amman	À déterminer	I (AArF)	T	–	
136. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolution 1996/31 du Conseil économique et social]	Juin (1 jour)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	
137. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale]	Juin	Genève	8 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
138. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (5 semaines)	Genève	7 E	I (AF)	T	PV ⁱ	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
139. Groupe spécial d'États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, vingt-cinquième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (3 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
140. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	
141. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
142. Comité spécial de l'océan Indien [résolution 2992 (XXVII) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet	New York	44 G	I (AArCEFR)	T	SR	
143. Conférence internationale sur le commerce des armes illicites sous tous ses aspects [résolutions 53/77 E et 54/54 V de l'Assemblée générale]	Juin/juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR ^b	
144. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	2-6 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
145. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, dix-neuvième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	2-13 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux session par an
146. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	2-27 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
147. Comité des droits de l'homme, soixante-douzième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	9-27 juillet	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
148. CFPI, cinquante-quatrième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	16 juillet-3 août	New York	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
149. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1982/34 du Conseil économique et social]	23-27 juillet	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
150. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante-troisième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	30 juillet-17 août	Genève	26 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
151. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	30 juillet-14 septembre	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
152. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Juillet (1 semaine)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session tous les deux ans
153. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, session extraordinaire [décision 1999/287 du Conseil économique et social]	13-31 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	
154. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social]	20-31 août	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
155. Commission sur les limites du plateau continental, dixième session [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	27-31 août	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	
156. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, cinquante-neuvième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	Août (3 semaines)	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
157. Réunion des Nations Unies sur la question de Palestine pour les pays d'Amérique du Nord [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Août (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	
158. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-quatrième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	Août/ septembre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
159. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Groupe de travail présession, session extraordinaire [décision 1999/287 du Conseil économique et social]	3-7 septembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	
160. UNICEF – Conseil d’administration, deuxième session ordinaire [résolution 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale]	4-7 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
161. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l’Assemblée générale]	4 septembre- 21 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
162. Conseil d’administration du PNUD et du FNUAP, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l’Assemblée générale]	10-14 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
163. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, trente-huitième session, première partie [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	10-14 septembre	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
164. Commission des droits de l’homme, Groupe de travail sur la détention arbitraire, trente et unième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	10-14 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
165. Comité des droits de l’enfant, vingt-huitième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l’Assemblée générale]	17 septembre- 5 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
166. Assemblée générale, session extraordinaire chargée de mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants [résolution 51/186 de l’Assemblée générale]	Septembre (3 jours)	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	PV	
167. Comité des placements [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Septembre (2 jours)	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
168. Assemblée générale, dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat [résolution 53/181 de l’Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
169. UNRWA – Commission consultative [résolution 302 (IV) de l’Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
170. Groupe spécial d'États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, vingt-sixième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Septembre/octobre (3 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
171. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre/octobre (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
172. Assemblée générale, cinquante-sixième session [Charte]	Septembre-décembre	New York	188G	I (AArCEFR)	T	PV/SR ^j	
173. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, trente-cinquième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	Troisième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
174. Réunion du Groupe d'experts sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale [résolution 53/77 A de l'Assemblée générale]	Troisième trimestre (1 semaine)	New York	5 E	I (AR)	T	SR	
175. CNUCED – Conseil du commerce et du développement, quarante-huitième session [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	1er-12 octobre	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
176. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	8-12 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
177. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail présession [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	8-12 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
178. Comité des droits de l'homme, soixante-troisième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	15 octobre-2 novembre	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
179. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, troisième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	22-26 octobre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
180. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Conférence des Parties à la Convention, septième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 54/222 de l'Assemblée générale]	29 octobre-9 novembre	Marrakesh	179 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
181. Organe international de contrôle des stupéfiants, soixante-douzième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	29 octobre-15 novembre	Vienne	13 E	I (AArEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
182. HCR – Comité exécutif, cinquante-deuxième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	57 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
183. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, trente-sixième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Octobre (2 jours)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
184. Comité administratif de coordination, seconde session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	Octobre/ novembre (2 ou 3 jours)	New York	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
185. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/ novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	T	PV ⁱ	Deux sessions par an
186. Comité contre la torture, vingt-septième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	12-23 novembre (2 semaines)	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
187. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, vingt-cinquième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	12-30 novembre	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
188. Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur la détention arbitraire, trente-deuxième session [décision 2000/263 du Conseil économique et social]	26 novembre-5 mai	Genève	5E	I (AEF)	T	–	
189. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	27 novembre-4 décembre	À déterminer	9 E	I (AF)	–	–	Une session par an
190. Huitième Réunion des États Parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	28 novembre	Genève	117 G	I (AEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
191. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	
192. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, seizième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Novembre (3 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
193. Consultations avec les organisations de la société civile sur la question de Palestine [résolution 54/40 de l'Assemblée générale]	Novembre (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArF)	T	–	
194. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Novembre (2 jours)	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
195. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
196. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
197. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
198. Groupe spécial d'États Parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, vingt-septième session [résolution 49/86 de l'Assemblée générale]	Novembre/ décembre (3 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
199. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-cinquième session [décision 1998/255 du Conseil économique et social]	Novembre/ décembre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	
200. PNUD – Réunion consultative interorganisations [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre/ décembre (3 jours)	New York	33 ST	–	–	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
201. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, cinquième session, et réunions des organes subsidiaires [résolution 54/223 de l'Assemblée générale]	Novembre/ décembre	Bonn	157 G	I (AArCEFR)	T	–	
202. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail présession [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	3-7 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
203. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, vingtième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	3-14 décembre	Genève	22 G	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
204. Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	5 décembre	À déterminer	3 E	–	–	–	
205. Commission des stupéfiants, reprise de la quarante-quatrième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	5-7 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
206. UNU – Conseil, quarante-huitième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T	–	Une session par an
207. Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Décembre (2 jours)	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
208. UNICEF, Conseil d'administration, session extraordinaire sur le budget [décision 2000/7 du Conseil d'administration]	Décembre (2-3 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
209. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, vingt-cinquième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	Quatrième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
210. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, trente-neuvième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	Quatrième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
211. CNUCED – Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
212. CNUCED – Séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
213. CNUCED – Consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (20 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
214. CNUCED – Réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
215. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ^f	Selon les besoins
216. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
217. Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1re séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
218. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42e séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
219. Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
220. Conseil de sécurité – Commission créée en application de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	3 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
221. Conseil de sécurité – Comité spécial créé en application de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	4 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
222. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
223. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
224. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
225. Conseil de sécurité – Commission ad hoc créée par la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
226. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
227. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
228. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 985 (1995) concernant le Libéria	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
229. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
230. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998)	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
231. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant l'Afghanistan	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
232. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
233. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 687 (1991)	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
234. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
235. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
236. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
237. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AArEFR)	T	–	Selon les besoins
238. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
239. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
240. UNICEF – Conseil d’administration, réunions d’information et consultations officielles [résolutions 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
241. Commission économique pour l’Europe et ses groupes de travail [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T	–	
242. Tribunal pénal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l’ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
243. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d’actes de génocide ou d’autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d’États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité]	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
244. Commission du droit international, cinquante-troisième session [résolution 174 (II) de l’Assemblée générale]	À déterminer (12 semaines)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
245. Cinquième Conférence des États Parties chargée de l’examen de la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [déclaration finale de la Conférence spéciale des États Parties]	À déterminer (3 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
246. Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l’Assemblée générale]	À déterminer (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
247. Conférence spéciale des États Parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un protocole relatif aux mesures de vérification [déclaration finale de la Conférence spéciale des États Parties]	À déterminer (2 semaines)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
248. Instance permanente sur les questions autochtones [résolution 2000/22 du Conseil économique et social]	À déterminer (2 semaines)	Genève	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
249. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée [résolution 52/111 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
250. Comité préparatoire de la Conférence spéciale des États Parties à la Convention sur les armes biologiques concernant un protocole relatif aux mesures de vérification [déclaration finale de la Conférence spéciale des États Parties]	À déterminer (1 semaine)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
251. Comité préparatoire de la cinquième Conférence des États Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [déclaration finale de la Conférence spéciale des États Parties]	À déterminer (1 semaine)	Genève	141 G	I (AArCEFR)	T	–	
252. Troisième Réunion des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction [paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention]	À déterminer (1 semaine)	Genève	83 G	I (AArCEFR)	T	–	
253. Commission des droits de l'homme, réunion d'experts sur l'utilisation des mercenaires [résolution 54/151 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	
254. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe [résolution 1993/36 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Vienne	55 G	I (AEFR)	T	–	Une session tous les trois ans
255. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Bangkok	51 G	I (AEFR)	T	–	
256. INSTRAW – Conseil d'administration, vingt et unième session [résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Saint-Domingue	11 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
257. CNUCED, réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement [résolution 54/199 de l'Assemblée générale]	À déterminer (4 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
258. CEPALC – Comité plénier, vingt-sixième session [résolution 106 (VI) du Conseil économique et social]	À déterminer (2 jours)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les deux ans
259. Groupe d'experts sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie [résolution 53/77 D de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	10 E	À déterminer	T	–	
260. Groupe d'éminentes personnalités sur le développement de l'Afrique [résolution 46/151 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	À déterminer	I (AF)	T	–	
261. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental [résolution 54/196 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
262. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique [résolution 54/234 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–	
263. Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [déclaration finale de la première Conférence d'examen]	À déterminer	Genève	100 G	I (AArCEFR)	T	–	
264. Deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [déclaration finale de la première Conférence d'examen]	À déterminer	Genève	100 G	I (AArCEFR)	T	–	
265. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [paragraphe 1 de l'article 13 du Protocole modifié]	À déterminer	Genève	28 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
266. CNUCED – Réunions d’experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l’Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
267. PNUE – Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires [décision 19/1 B du Conseil d’administration]	À déterminer	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
268. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Amérique latine et des Caraïbes [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer	Santiago	41 G	I (AEF)	T	–	
269. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Afrique [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	À déterminer	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	–	
270. Réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération [résolutions 45/82 et 50/16 de l’Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans

^a Les langues dans lesquelles des services d’interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le Règlement intérieur applicable à l’organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b Uniquement pour les séances au cours desquelles des décisions seront prises.

^c Subordonné à l’approbation du Conseil économique et social.

^d Subordonné à l’approbation de l’Assemblée générale.

^e Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

^f Pour des séances plénières seulement.

^g Y compris une prolongation d’une semaine subordonnée à l’approbation de l’Assemblée générale.

^h Au paragraphe 8 de sa résolution 53/45, l’Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 9 de sa résolution 52/56, le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, à sa quarante et unième session, avait revu de nouveau ses besoins concernant l’utilisation de transcriptions non éditées et décidé de continuer d’utiliser ces transcriptions.

ⁱ En cas d’auditions.

^j L’usage est de n’établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session

<i>Organe</i>	<i>Dates (2000)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–
2. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AF)	T	–
3. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–
4. Groupe de travail officieux à participation non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes [résolution 47/120 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–
5. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée chargé d'étudier la situation financière de l'ONU [résolution 49/143 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–
6. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T	PV ^b
7. Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale [résolution 54/105 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le Règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b En cas d'auditions.

C. Projet révisé de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, 2001

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité, cent soixante-deuxième session	15 janvier-2 février	Montréal
2. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	22 janvier	Vienne
3. OMS – Conseil exécutif, cent septième session	Janvier/février	Genève
4. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts/inspection sur place	5-16 février	Vienne
5. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts	19 février-2 mars	Vienne
6. OACI – Conseil, cent soixante-deuxième session	19 février-16 mars	Montréal
7. FIDA – Conseil d'administration	20 et 21 février	Rome
8. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d'experts	5-9 mars	Vienne
9. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités, deux cent quatre-vingtième session	8-30 mars	Genève
10. AIEA – Conseil des gouverneurs	19 mars	Vienne
11. ONUDI – Comité des programmes et des budgets, dix-septième session	2-4 avril	Vienne
12. OACI – Comité, cent soixante-troisième session	17 avril-4 mai	Montréal
13. FIDA – Conseil d'administration	25 et 26 avril	Rome
14. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	7 mai	Vienne
15. Conférence des États Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	14-18 mai	La Haye
16. OMS – Assemblée mondiale de la santé, cinquante-quatrième session	14-23 mai	Genève
17. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, quatorzième session	22-25 mai	Vienne
18. OACI – Conseil, cent soixante-troisième session	22 mai-22 juin	Montréal
19. FAO – Comité de la sécurité alimentaire mondiale	28-31 mai	Rome
20. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d'experts/inspection sur place	28 mai-8 juin	Vienne
21. UPU – Conseil d'exploitation postale	Mai	Berne
22. OMM – Conseil exécutif, cinquante-troisième session	Mai	Genève
23. OMS – Conseil exécutif, cent huitième session	Mai/juin	Genève
24. UNESCO – Conseil exécutif, cent soixante et unième session	Mai/juin	Paris

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
25. OIT – Conférence générale, quatre-vingt-neuvième session	5-21 juin	Genève
26. AIEA – Conseil des gouverneurs	11 juin	Vienne
27. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d’experts	11-22 juin	Vienne
28. ONUDI – Conseil du développement industriel, vingt-deuxième session	18-22 juin	Vienne
29. FAO – Conseil, cent vingtième session	18-23 juin	Rome
30. OIT – Conseil d’administration du BIT et ses comités, deux cent quatre-vingt et unième session	22 juin	Genève
31. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d’experts	25-29 juin	Vienne
32. UIT – Conseil	Juin (2 semaines)	Genève
33. OMI – Conseil, quatre-vingt-sixième session	Juin	Londres
34. Assemblée de l’Autorité internationale des fonds marins, septième session	2-13 juillet	Kingston
35. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, quinzième session	21-24 août	Vienne
36. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d’experts	27 août-7 septembre	Vienne
37. AIEA – Conseil des gouverneurs	11-14 septembre	Vienne
38. FIDA – Conseil d’administration	12 et 13 septembre	Rome
39. AIEA – Conférence générale	17-21 septembre	Vienne
40. AIEA – Conseil des gouverneurs	24 septembre	Vienne
41. OMPI – Assemblée des États membres	Septembre/octobre	Genève
42. Banque mondiale/FMI – Réunions annuelles conjointes des conseils des gouverneurs	Septembre/octobre	Washington
43. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officieuses/réunions d’experts	8-12 octobre	Vienne
44. OACI – Comité, cent soixante-quatrième session	8-26 octobre	Montréal
45. FAO – Journée mondiale de l’alimentation	16 octobre	Rome
46. FAO – Conseil, cent vingt et unième session	30 octobre-1er novembre	Rome
47. UPU – Conseil d’exploitation postale	Octobre	Berne
48. UNESCO – Conseil exécutif, cent soixante-deuxième session	Octobre	Paris
49. UNESCO – Conférence générale, trente et unième session	Octobre/novembre	Paris
50. OIT – Conseil d’administration du BIT et ses comités, deux cent quatre-vingt-deuxième session	1er-16 novembre	Genève
51. FAO – Conférence, trente et unième session	2-13 novembre	Rome
52. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officieuses/réunions d’experts/inspection sur place	5-16 novembre	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Dates (2001)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
53. OACI – Conseil, cent soixante-quatrième session	13 novembre-7 décembre	Montréal
54. FAO – Conseil, cent vingt-deuxième session	14 novembre	Rome
55. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Commission préparatoire, seizième session	19-23 novembre	Vienne
56. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de la coopération et de l'assistance techniques	26 novembre ou 10 décembre	Vienne
57. AIEA – Conseil des gouverneurs	29 novembre ou 13 décembre	Vienne
58. OMI – Assemblée, vingt-troisième session	Novembre	Londres
59. OMI – Conseil, quatre-vingt-septième session	Novembre	Londres
60. ONUDI – Conférence générale, neuvième session	3-7 décembre	Vienne
61. FIDA – Conseil d'administration	Décembre	Rome